On dit communément : «qui n'a pas de passé, n'a pas d'avenir». A Force ouvrière, ou plus exactement à la Confédération générale du travail Force ouvrière, nous puisons nos origines dans l'histoire du mouvement ouvrier français, dès l'époque où les syndicats constituant les Fédérations des métiers et les Bourses du travail d'alors se sont réunis pour créer une confédération. L'objectif était de rassembler tous les salariés quelles que soient leurs origines ou opinions, dans un cadre professionnel et interprofessionnel : c'est ainsi qu'est née la CGT en 1895.

Malheureusement, l'action de la Confédération générale du travail, que Force ouvrière
prolonge aujourd'hui, a été régulièrement pervertie, voire détournée de ses objectifs, et en conséquence marquée par des scissions inévitables, causées par la politisation du syndicat. C'est pour refuser l'emprise du parti communiste français qu'en 1947, «les amis de Force ouvrière» décident la création d'une organisation ouverte à tous, la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE : la CGTFO

Depuis, le syndicalisme libre et indépendant continue avec nous, seul syndicat à se déterminer en dehors de toutes consignes ou pressions extérieures, d'où qu'elles viennent. En fait, Force ouvrière est un syndicat qui ne compte que sur ses propres forces et sa propre action.

Ce qui a abouti aux principaux acquis
suivants :

- possibilité de négociations collectives ;
- mise en place de l'assurance chômage (Assedic) ;
- amélioration des retraites ;
- création des retraites complémentaires ;
- 3, 4 puis 5 semaines de congés payés ;
- formation professionnelle continue ;
- etc.

La Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE continue la CGT

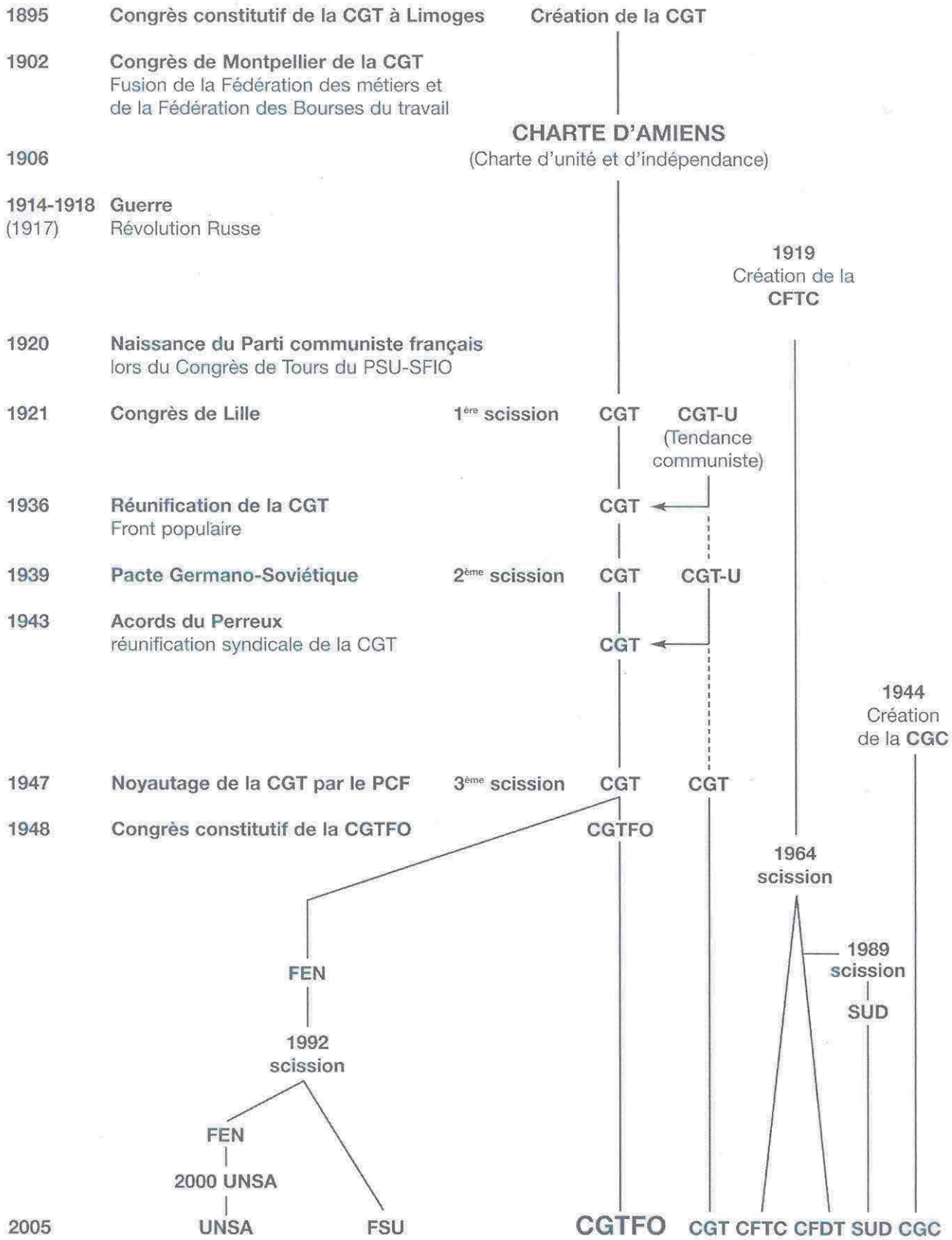

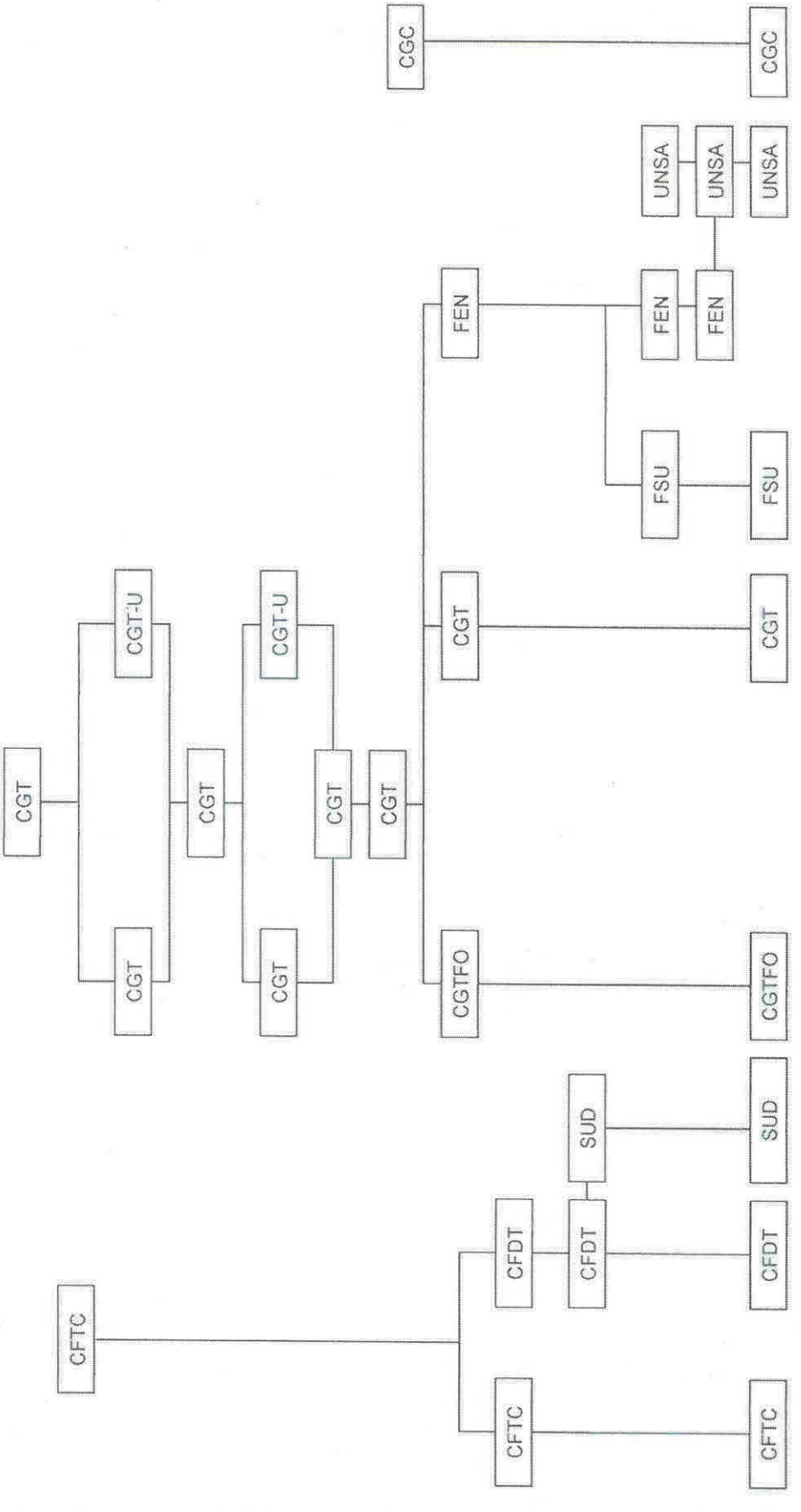
1895
1919
1921
1936
1939
194
1944
1948
1964
1989
1992
2000
2005
CFTC
CFTC
CFTC
CFDT
CFDT
CFDT
SUD
SUD
CGT
CGT
CGT
CGT
CGT
CGT
CGT
CGT
CGT-U
CGT-U
CGTFO
CGTFO
FEN
FEN
FEN
FSU
FSU
UNSA
UNSA
UNSA
CGC
CGC

I - LE MOUVEMENT OUVRIER JUSQU'EN 1884

XIème / XIIème siècle : naissance des corporations

Corporations et maîtrises font leur apparition. Elles marquent la fin d'un privilège nobiliaire ou ecclésiastique. Regroupant maîtres (artisans), compagnons et apprentis, elles défendent les intérêts des métiers. Le servage subsiste dans l'agriculture.

XVIème siècle : opposition entre maître et ouvriers

Le capital prend une part croissante dans l'industrie et le commerce. Les corporations profitent essentiellement aux maîtres, dont la fonction tend à devenir héréditaire. L'opposition d'intérêt entre employeurs et employés est évidente. Les ouvriers réclament alors la suppression des corporations et se regroupent en compagnonnages, basés sur l'entraide et la solidarité (prise de conscience des intérêts particuliers de la classe ouvrière).

1538 : révolte des ouvriers d'imprimerie

Conduite par Etienne Dollet.

1673 : premier régime de prévoyance en France

Colbert crée la "caisse des invalides de la marine", par capitalisation ; plus tard d'autres caisses seront créées pour les soldats, des fonctionnaires, certains ouvriers des manufactures royales. En 1885, les caisses ayant été vidées, le régime passera par répartition.

1789 : Révolution française

Elle instaure le libéralisme économique et refuse aux ouvriers le droit de se regrouper pour défendre leurs intérêts.

4 août 1789 : l'égalité civile est proclamée

26 août 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen

1791-1792 : monarchie constitutionnelle

1791 : le décret d'Allarde institue la libre entreprise

Les corporations et les lettres de maîtrise sont supprimées. Un impôt nouveau est créé : la patente, que doivent acquitter tous ceux qui veulent exercer.

14 -17 juin 1791 : vote de la loi Le Chapelier

Interdiction est faite de s'associer aux "citoyens d'un même état ou profession ... aux ouvriers d'un art quelconque". Son effet, renforcé par de lourdes sanctions pénales empêchera un siècle durant la constitution légale de syndicats.

Septembre 1792 à mai 1795 : 1ère République qui proclame le suffrage universel, le droit au travail, l'assistance et l'instruction.

1793 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

"Afin que tous les citoyens (puissent) comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale ..." (déclaration liminaire).

12 avril 1803 (22 germinal an IX) : le code pénal condamne les coalitions

Les articles 414 , 415 et 416 du code pénal sanctionnent sévèrement le délit de coalition. Les articles 291 à 294 réglementent les associations. Il faut l'accord du gouvernement pour toute association de plus de 20 personnes.

1803 : livret ouvrier, les travailleurs fichés et contrôlés

Une loi consultative instaure le "livret ouvrier" qui permet à la police et aux employeurs de contrôler l'activité de ceux-ci. De plus, le code pénal est renforcé, le délit de coalition encore plus sévèrement sanctionné, et l'accord du gouvernement devient nécessaire pour toute association de plus de 20 personnes. Les sanctions contre la grève et les associations illégales seront encore alourdies en 1810.

1810 : le code pénal sanctionne durement la grève et les associations

Création de l'association mutuelle : "la solidarité dans le malheur".

27/28/29 juillet 1830 : révolution (les trois glorieuses)

Abdication de Charles X et instauration de la monarchie de juillet avec Louis-Philippe 1er. La bourgeoisie a rapidement repris le contrôle de la Révolution. Le sort des travailleurs reste inchangé.

La révolution industrielle

Le développement du machinisme entraîne une concentration de l'activité et des capitaux dans les régions industrielles (métallurgie, mines, textiles). Le capitalisme prend son essor. La population ouvrière, regroupée dans les grands centres industriels est misérable et exploitée, ce prolétariat représente alors 1/4 de la population française. Ces ouvriers sont considérés comme d'une race distincte, à la fois crainte et méprisée par le reste de la population. Leurs conditions de vie et de travail, de plus en plus inacceptables, entraîneront des révoltes rapidement écrasées par une répression implacable (notamment en 1831 à Lyon, Juin 1848, et de mars à mai 1871, lors de la Commune de Paris).

Vers 1830 : création d'une "société de résistance"

"L'association mutuelle dans la lutte contre le patronat", préfiguration des coopératives de consommation et du syndicat.

21 novembre 1831 : révolte des canuts de Lyon

Les canuts réclament un "tarif", au-dessous duquel aucun fabricant ne pourra les rémunérer. Le préfet réunit une commission de conciliation. Un tarif est établi et un accord signé. 104 patrons sur 1400 refusent l'accord et font appel au gouvernement. Manifestations, des incidents éclatent avec la garde nationale. Les canuts s'emparent d'armes et tiennent la Croix Rousse. Le cri : "Vivre en travaillant ou mourir en combattant" est repris par toute une population. C'est la première insurrection ouvrière. Le gouvernement envoie 20000 hommes de troupe. Le tarif est annulé, le préfet destitué, la révolte noyée dans le sang.

1841 : le travail des enfants de -12 ans est limité à 8 heures par jour

1843 : première Convention collective

Elle est passée entre l'Association parisienne des ouvriers du livre et les patrons de presse.

22/23/24 février 1848 : révolution

Louis-Philippe abdique, mais le nouveau régime décevra rapidement les ouvriers. Des mouvements révolutionnaires éclatent en Europe.

25 février 1848 : le suffrage universel est institué par décret

25/29 février 1848 : liberté syndicale

Un décret reconnaît la liberté syndicale ; il fut supprimé le 25 mars 1852.

2 juin 1848 : révolte des ouvriers parisiens

Ne sachant comment réagir devant un chômage grandissant, le gouvernement provisoire avait créé les "ateliers nationaux". Ils furent critiqués pour le peu d'intérêt, voire l'inutilité des travaux confiés aux chômeurs et leur organisation quasi militaire. Cependant, ils permirent à des milliers de familles de subsister. La diminution, puis la suppression des indemnités journalières, allaient provoquer la révolte aux cris de : "du pain ou du plomb".

1848 : semaine de travail de 84 heures

La journée de travail est limitée à 12 heures pour les ouvriers des usines et des ateliers mécanisés.

1852 : la loi sépare mutualisme et collectivisme

Elle autorise les "sociétés de secours mutuel", mais les syndicats sont interdits. Le fait que le mutualisme ait pu se développer antérieurement et plus librement que le syndicalisme explique en partie la spécificité du syndicalisme français par rapport à d'autres.

1864 : création de chambres syndicales et de fédérations clandestines

Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, malgré la loi Le Chapelier, des Associations mutuelles se sont développées. Leur but officiel était de secourir les travailleurs face au chômage, à la maladie, à la vieillesse. Elles sont, selon les périodes, plus ou moins tolérées ou réprimées par les Pouvoirs Publics. À partir de 1830, alors que le patronat diminue les salaires afin d'augmenter ses profits, se créent des "sociétés de résistance" qui veulent freiner cette baisse des salaires et diminuer la journée de travail. Après 1864, à l'imitation des Trade Union britanniques, les mutuelles et les sociétés de résistance vont se transformer en Chambres Syndicales clandestines, sur la base du métier (on ne pense pas encore "industrie"). Un double mouvement pousse ces chambres syndicales à s'unir, l'un aboutit à la formation de fédérations nationales à base professionnelle, l'autre, sous l'impulsion d'Eugène Varlin, conduit à l'entente interprofessionnelle entre les Chambres Syndicales d'une même ville.

Loi du 25 mai 1864 : droit de coalition

Il n'est accordé que sous la pression ouvrière et grâce à de nombreuses grèves illégales, mais sa portée est limitée : le délit de coalition est aboli (l'Etat reconnaît ainsi implicitement les organisations ouvrières) mais sans que les droits d'association et de réunion soient reconnus. Les atteintes à la liberté de l'industrie et du travail ainsi que les violences sont réprimées .

1864 : grève des relieurs pour la journée de 10 heures (au lieu de 12), **dirigée par Eugène Varlin**

28 septembre 1864 : création de l'Association Internationale des travailleurs à Londres (I^{ère} internationale)

Les statuts en sont écrits par Karl Marx. Sa revendication essentielle est les 3x8 (8 heures de travail, 8 heures de détente, 8 heures de repos).

1865 : nouvelle grève des relieurs dirigée par Eugène Varlin

1865 : Eugène Varlin est Secrétaire de la Section française de l'Internationale.

1870 : guerre avec la Prusse, défaite et chute du Second Empire.

2 septembre 1870 : défaite de Sedan.

18 Mars-27 Mai 1871 : Commune de Paris

Après un siège qui affama la population parisienne et la capitulation, des élections aboutissent à la constitution d'un gouvernement dirigé par Thiers. Le gouvernement supprime la solde des gardes nationaux et le moratoire sur les loyers. L'Assemblée, pour sa part, décide de ne pas s'installer à Paris mais à Versailles. À ces mesures impopulaires et vexatoires, s'ajouta l'imminente occupation de Paris par les troupes allemandes. La population se saisit des canons qui devaient être livrés aux Allemands, Thiers tente de les reprendre et de procéder à de nombreuses arrestations.

Le 18 mars, alors que l'émeute est encore limitée, Thiers retire ses troupes de Paris, vraisemblablement pour laisser se développer la révolte et ainsi mieux l'écraser. L'insurrection, révolte nationale, communale ("L'émancipation ouvrière par la liberté communale" réclamaient les insurgés) et prolétaire, triomphe et procède à des élections. La Commune tente alors de pourvoir au ravitaillement, à la défense de la capitale à nouveau assiégée, cette fois par les troupes de Thiers, et d'entamer des réformes sociales. Mac Mahon conduit, à partir du 2 avril, une prudente reconquête de Paris. L'entrée des troupes s'accompagne d'exécutions sommaires, 25 000 à 30 000 morts à la fin de la "semaine sanglante". Eugène Varlin, notamment, est fusillé. La presse conservatrice se déchaînait : "qu'est-ce qu'un républicain ?" demandait le Figaro, qui répondait "une bête féroce ... Allons, honnêtes gens, un coup de main pour en finir avec la vermine démocratique et internationale". Environ 6000 déportations eurent lieu. L'état de siège fut maintenu à Paris jusqu'en 1876 !

14 mars 1872 : l'affiliation à la 1ère Internationale des travailleurs est interdite

1872 : suppression du droit de grève

La loi "Dufaure" suspend " la loi 1864 sur le droit de grève

1872 : la Chambre fédérale des sociétés ouvrières de Paris est dissoute par le gouvernement

1874 : loi sur le travail des femmes et des enfants
Elle réduit la durée du travail
20 octobre 1876 : premier Congrès ouvrier de France (dit : de la salle d'Arras), 360 délégués (dont 255 de Paris) représentent 150 associations dont 88 chambres syndicales (72 de Paris et 16 de province).
Le Congrès réclame la liberté de réunion et d'association, le droit au travail, des salaires décents, des assurances maladies, chômage et vieillesse. Il affirme également sa volonté d'indépendance vis-à-vis de l'Etat et des partis.
Édouard Vaillant critiquera très violemment cette volonté d'autonomie qualifiant ceux qui la prône d'auxiliaires et points d'appui du monde bourgeois.
21 mars 1884 : vote de la loi Waldeck-Rousseau qui abroge la loi contre les associations.
Cette loi permet aux travailleurs de s'organiser en créant leur syndicat. Cependant, le développement des syndicats se fait à une autre allure très mesurée et rencontre une certaine méfiance ouvrière qui voit dans la loi Waldeck-Rousseau une manœuvre de l'Etat bourgeois destinée à mieux contrôler le mouvement ouvrier, à s'immiscer dans son action.
Ceux des ouvriers qui, malgré tout, tentent de créer ou d'adhérer à un syndicat rencontrent l'hostilité féroce des patrons.
Il faut attendre plusieurs années pour que le mouvement ouvrier découvre à l'usage les avantages de cette loi.

II - FORMATION DU MOUVEMENT SYNDICAL 1885-1914

Les premiers temps du syndicalisme français
Avant même son origine légale en 1884, le syndicalisme français est marqué par divers courants de pensée :
- les uns veulent politiser le syndicat, tels les guesdistes (groupés autour de Jules Guesde, fondateur du Parti Ouvrier Français), les mutualistes, les coopératistes, les possibilistes,
- d'autres veulent préserver l'Indépendance syndicale ; c'est la conception des anarcho-syndicalistes qui prônent un syndicalisme de lutte de classes et, comme moyen d'action, la grève générale.

1er mai 1886 aux Etats Unis 5000 grèves sont enregistrées et 150 000 ouvriers obtiennent les 8 heures.
3-4 mai 1886 massacre de Haymarket (Chicago)
Une grève, le 1er mai, entraîne un affrontement entre "jaunes", grévistes, et la police privée de l'usine Mac Cormick. Le 3, l'intervention de la police fait 4 morts et de nombreux blessés parmi les grévistes. Le 4 mai, lors d'un meeting de protestation autorisé par le maire, une bombe explose dans les rangs de la police : 7 morts, 59 blessés. S'ensuivent arrestations, condamnations. Les 5 organisateurs du meeting sont arrêtés, condamnés à mort et pendus. D'autres resteront emprisonnés.
Ces événements seront à l'origine du choix du premier mai comme journée de lutte et de revendications ouvrières.
1886 : création de la "Fédération nationale des syndicats ouvriers" (guesdistes)
1887 : 1ère Bourse du travail à Paris
D'autres Bourses se créeront rapidement en province. Leur rôle est à la fois social, moral, éducatif et revendicatif. Dans les locaux mis à leur disposition par les municipalités, les chambres syndicales assurent un service de mutualité (bureau de placement, secours en cas de chômage, de maladie, d'accident ...), d'enseignement (professionnel et général : cours du soir avec les premiers instituteurs laïcs), mais elles s'occupent aussi de propagande (création de syndicats) et de résistance (organisation de grèves).
Fernand Pelloutier, nommé Secrétaire Général de la Fédération des Bourses, revendique leur indépendance complète et s'attache à remplacer l'égoïsme corporatif par la solidarité interprofessionnelle.
1889 : Congrès syndical international à Paris
Raymond Lavigne, délégué de la Gironde et secrétaire du Conseil National de la Fédération des syndicats, dépose une motion demandant "l'organisation d'une grande manifestation internationale en faveur de la réduction des heures de travail qui serait faite à une date fixe..."
Un appel à une manifestation internationale, le 1er mai 1890, pour obtenir la réduction de la journée de travail à 8 heures, sera lancé.
C'est aussi le congrès de fondation de la IIème internationale. Ses structures peu contraignantes lui permettent de réaliser un large rassemblement de socialistes et de sociaux-démocrates.
Malheureusement, elle ne pourra empêcher la première guerre mondiale.
1er mai 1890 : premier "premier mai"
A Paris une délégation (Organisations syndicales, Bourse du travail et socialistes dont Edouard Vaillant, Jules Guesdes et le père Thivrier) apporte au Palais Bourbon leurs revendications (82 pétitions).
10 000 manifestants place de la Concorde.
2 juillet 1890 : loi portant suppression du livret ouvrier.
15 mai 1891 : parution de l'encyclique "Rerum Novarum" sur les conditions des ouvriers.
Comme toutes les forces politiques, sociales, l'Eglise catholique est interpellée par l'action, l'organisation du mouvement ouvrier.
L'Eglise, à cette époque, est profondément tournée vers le passé. Elle a gardé la nostalgie du régime royaliste. A défaut de royauté, elle épaule le milieu conservateur, aristocrate de la haute bourgeoisie.

Certains penseurs catholiques ont cependant pris conscience de la misère ouvrière difficilement dissimulable, mais leurs propos n'ont pas été pris en considération ou très peu. C'est dans ce contexte que le Pape LÉON XIII publie l'Encyclique Rerum Novarum sur la condition ouvrière. Il constate la misère ouvrière : « *la richesse a afflué entre les mains d'un petit nombre et la multitude a été laissée dans l'indigence* » . « *Les hommes des classes inférieures sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misère imméritée* ».

Pourquoi ? Parce que les corporations qui les protégeaient ont été détruites, parce que l'Etat a rejeté « *tout principe et tout sentiment religieux* », à cela s'ajouteront les fautes des « *maîtres humains* » et « *la cupidité d'une concurrence effrénée* », « *une usure dévorante* » et la « *concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires* ».

Quels sont les remèdes ? Après avoir affirmé « *l'inanité de toute action en dehors de l'Eglise* » et condamné les théories socialistes, le Pape précise : « *L'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible dans la société civile l'élévation de tous au même niveau... Il y aura toujours entre les citoyens des inégalités de conditions sans lesquelles une société ne peut exister ni être conçue* ». Il faut donc que les deux classes s'unissent et développent les « *Institutions chrétiennes* ».

Certains travailleurs catholiques fondent des syndicats chrétiens. Il existe aussi des syndicats mixtes patrons et ouvriers comme dans la région lyonnaise ou dans le Nord. Les employés catholiques fondent en 1906 leur premier syndicat, le syndicat « *des petits carreaux* ».

1892 : Congrès constitutif de la "Fédération des Bourses du travail" d'inspiration anarchiste.

Le congrès constitutif de la Fédération des Bourses du travail se tient à SAINT-ETIENNE : il groupe 10 bourses sur les 14 existantes. Ce congrès se prononce pour l'indépendance des Bourses du travail vis-à-vis des pouvoirs administratifs et gouvernementaux. « *Il invite les travailleurs à faire les plus énergiques efforts pour garantir l'entière indépendance des Bourses du travail* ». Par ce souci d'indépendance, la Fédération des Bourses du travail se démarque de la Fédération nationale des syndicats liée aux guesdistes et à la politique.

Septembre 1892 : 5ème Congrès corporatif à Marseille Aristide Briand, délégué des syndicats nantais propose que le 6ème se tienne à Nantes, que le Congrès des bourses s'y tint également et qu'il y ait fusion des congrès.

1893 : loi sur l'hygiène et la sécurité au travail

12 septembre 1894 : Congrès des Bourses du travail à Nantes. Pour la première fois, les fédérations de syndicats y étaient représentées, afin d'étudier un rapprochement possible des deux organisations. Un "Conseil national ouvrier" est créé, réunissant des représentants des deux types de structure. C'est la préfiguration de la CGT.

Le principe de la grève générale est de nouveau discuté et adopté.

12 juin 1895 : Fernand Pelloutier devient Secrétaire général de la Fédération des Bourses du travail lors du 4ème Congrès des Bourses du travail. Il devait décéder en 1901.

23 au 28 septembre 1895 : naissance de la CGT

Le Congrès des ouvriers de LIMOGES marque, bien sûr, la création de la confédération mais il apporte un élément supplémentaire inscrit dans les statuts : « *Les éléments constituant la Confédération générale du travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques. La CGT a exclusivement pour objet d'unir sur le terrain économique et dans les liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale* ».

La jeune Confédération, libérée de l'emprise des organisations politiques socialistes, acquiert une certaine liberté d'action mais elle ne se présente toujours pas comme un bloc homogène. La Fédération nationale des syndicats subsiste autonome jusqu'en 1898 ; celle des Bourses maintient son activité. Les Fédérations sont animées par une certaine « *volonté d'autonomie* » dont la CGT doit tenir compte. Il faut ajouter à ce tableau les diverses tendances qui se dessinent au sein de la CGT. Celle-ci subit jusqu'à la guerre de 1914 l'influence anarchiste qui semble à cette époque dominante même si elle n'est pas exclusive des autres tendances. Ce mouvement est encouragé par PELLOUTIER. La Confédération regroupe aussi en son sein « *les guesdistes* » dont la plupart des militants est fournie par la Fédération du textile et le Nord de la France ainsi que « *les réformistes* » dont KEUFER, de la Fédération du livre, apparaît comme le leader. Elle compte aussi des syndicalistes révolutionnaires.

1896 : IVème Congrès de l'Internationale ouvrière à Londres

1902 : Congrès de Montpellier : véritable naissance de la CGT

La Fédération des métiers et celle des Bourses fusionnent. La CGT se dote de structures : verticales (fédérations), horizontales (Unions départementales et Unions locales). Les nouveaux statuts rappellent que la CGT regroupe, "en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat". Ils s'unissent, au sein de la CGT pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels.

Tout syndicat doit être :

- adhérent à une Fédération nationale et à une Bourse du travail,

- abonné à la "Voix du Peuple".

Le Secrétaire général de la CGT est, jusqu'en 1909, Victor GRIFFUEHLES, ouvrier cordonnier. De formation blanquiste, il est attaché à l'idée de l'autonomie syndicale et à la grève générale. C'est avant tout un homme pratique, faisant preuve d'esprit de décision et de souplesse.

18 avril 1904 : Jean Jaurès fonde le quotidien socialiste "l'Humanité"

1905 : création du Syndicat des instituteurs et plus tard des postiers, malgré l'interdiction faite aux fonctionnaires de se syndiquer.

6 décembre 1905 : loi sur la séparation de l'Etat et des Eglises.

10 mars 1906 : la catastrophe de Courrières fait 1200 morts

1906 : création du Ministère du travail

1er mai 1906, un événement considérable

C'est la 1ère campagne nationale de la CGT pour la journée de 8 heures. Clémenceau craint une montée révolutionnaire et fait investir Paris par l'armée. Griffuelhes est arrêté, de nombreuses perquisitions ont lieu. Il y eut 100000 grévistes, chiffre considérable car cela entraînait souvent le renvoi.

Le mouvement révolutionnaire craint par Clémenceau n'eut pas lieu, mais de violentes bagarres se produisirent dans le quartier de la République et durant 24 heures, la France a été paralysée par la grève générale.

1906 : Congrès d'Amiens (XVème Congrès national corporatif) et "Charte d'Amiens"

A côté du syndicalisme unifié, les différents partis socialistes discutent de leur rapprochement et se rassemblent en deux grandes organisations :

- le Parti Socialiste de France marxiste qui regroupe les blanquistes, les allemanistes et les anciens du parti ouvrier français avec GUESDE, VAILLANT, CACHIN ;
- le Parti Socialiste Français avec JAURES, BRIAND.

Au congrès de PARIS, en 1905, est fondé le Parti Socialiste Unifié, section française de l'Internationale Ouvrière dont Jean Jaurès est le leader.

Il y a ainsi un seul syndicat et un seul parti pour défendre la classe ouvrière. Face à cette situation, les syndiqués sont partagés. Le syndicat doit-il collaborer avec le parti ? Le congrès de la CGT qui se tient à AMIENS en octobre 1906 est dominé par cette situation. Un texte de Victor RENARD, Secrétaire de la Fédération du textile, ancien membre du parti ouvrier français de GUESDE, demande une collaboration étroite entre la CGT et le parti socialiste. Il est combattu par GRIFFUELHES, MERRHEIM des métaux et KEUFER du livre, et repoussé par 720 voix contre 34. C'est une autre résolution qui est votée le 13 octobre 1906 par 834 voix contre 8 et une abstention, plus connue sous le nom de Charte d'AMIENS (voir ce texte ci-dessous), qui affirme avec vigueur le principe de l'indépendance du syndicalisme à la fois devant le patronat, devant les partis politiques et devant l'Etat. Une fois affirmée la nécessité d'une autonomie et d'une indépendance complète, les syndicalistes doivent définir leurs moyens d'actions syndicales. La pratique des militants révolutionnaires s'avère originale : c'est l'action directe. Pour GRIFFUELHES : « *l'action directe veut dire action des ouvriers eux-mêmes, c'est-à-dire, action directement exercée par les intéressés eux-mêmes. C'est le travailleur qui accomplit lui-même son effort ; il l'exerce personnellement sur les puissances qui le dominent pour obtenir d'elles les avantages réclamés. Par l'action directe, l'ouvrier crée lui-même sa lutte...* ». Le syndicalisme révolutionnaire recommande trois armes : la grève, le boycottage, le sabotage.

LA CHARTE D'AMIENS DE 1906 A LAQUELLE SE REFERE LA CGTFO, PROCLAME L'INDEPENDANCE SYNDICALE

Fondement du syndicalisme libre et indépendant

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT. "La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat...". Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte des classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielle que morale, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise par les points suivants cette affirmation théorique.

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste : il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement, de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs quelque soit leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté, pour le syndiqué,

de participer, en dehors du groupement corporatif, à telle forme de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, en se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.
En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté la transformation sociale.
CONGRES DES 8 ET 14 OCTOBRE 1906 (texte adopté par 834 voix contre 8 et 1 blanc).

1906 : le Congrès socialiste de Limoges prend acte de la déclaration d'Amiens de la CGT.
Une motion, proposée par la délégation du Tarn est votée ; elle "prend acte de la résolution du Congrès d'Amiens, qui affirme l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique".
13 septembre 1907 : loi permettant aux femmes mariées de disposer de leur salaire
1908 - 1914 : crise du syndicalisme révolutionnaire
Le syndicalisme révolutionnaire n'a pas su s'adapter au contexte économique et social en évolution. Il reste fortement marqué par les schémas du XIX^{ème} siècle durant lequel les petites et moyennes entreprises - où la compétence du patron ne dépassait guère celle de l'ouvrier qualifié - étaient prédominantes. Ces structures laissaient espérer la transformation, sans difficulté majeure, des entreprises en coopératives ouvrières de production. La réalité du début du XX^{ème} siècle est différente. Le développement du machinisme entraîne la concentration des capitaux (et l'essor du capitalisme) et la création de grandes unités de production (dans la métallurgie, la chimie, les transports...). Le prolétariat ouvrier augmente.
Avec la "Belle Epoque", les conditions du travail s'aggravent pour les employés (grands magasins), plus lents à s'organiser et plutôt attirés par le syndicalisme chrétien. De plus, l'Etat s'est durci ; son autorité a été rétablie par Clémenceau, Briand, Caillaux, et il agit déjà sur la vie économique (fiscalité, crédit). A l'Etat-gendarme s'ajoute à présent l'Etat-patron. Les fonctionnaires, malgré l'interdiction qui leur en est faite, s'organisent en syndicats.
Evolution des structures syndicales
Le syndicalisme s'organise et perfectionne ses structures ; un double mouvement de regroupement s'amorce. D'une part les Fédérations de métiers constituent des Fédérations d'industrie (par grandes branches d'activité), d'autre part les Bourses du travail d'un même département se regroupent en Unions départementales.

Fin janvier 1908 : la CGT incite les ouvriers à la riposte contre le patronat
1908 : la Fédération des mineurs rallie la CGT
1er août au 30 octobre 1908 : le Bureau confédéral est interné à la suite de mouvements de grève. L'existence de la CGT est menacée.

24 - 26 février 1909 : Niel succède à Griffuelhes à la tête de la CGT
1er mai 1909 : pour la retraite des vieux travailleurs
A la revendication de la journée de 8 heures, s'ajoutait une opposition au projet gouvernemental, très insuffisant, de retraite des travailleurs et le rappel de la résolution du congrès de 1903 réclamant le droit aux soins.
12 juillet 1909 : Léon Jouhaux est élu Secrétaire général de la CGT
Il succède à Niel par 35 voix sur 55.
1912 : le Congrès de Nantes confirme la Charte d'Amiens
Le problème des relations avec le politique est de nouveau posé. Une motion confirme la Charte d'Amiens (par 1057 voix, contre 35 et 11 abstentions). Il est également décidé que tout syndicat confédéré doit, d'abord, adhérer à une Fédération et à une Bourse du travail. Dans un même département les Bourses devront se grouper en une Union départementale.
25 septembre 1912 : des syndicats d'instituteurs voulant adhérer à la CGT sont dissous par le gouvernement
1913 : action commune avec la SFIO contre la guerre
1913 : naissance de la Fédération syndicale internationale (FSI) par transformation du Secrétariat syndical international.
1er septembre 1913 : les Bourses du travail d'un même département se constituent en Union départementale
31 juillet 1914 : assassinat de Jaurès
4 août 1914 : déclaration de guerre
4 août 1914 : la CGT rallie "l'Union sacrée" ce qui ne va pas sans déchirement.

III - LE SYNDICALISME RECHERCHE DE NOUVELLES FORMES D'ACTIONS

1914 - 1918 : la CGT durant la guerre
A l'entrée en guerre, le syndicalisme est divisé. Une partie des français (et de la CGT), animés par un esprit "revanchard" après la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace - Lorraine, veut la guerre. D'autres refusent la guerre au nom de la solidarité ouvrière

internationale. Le mot d'ordre de l'Internationale, défendu notamment par Jaurès, est : "répondre à la déclaration de guerre par une déclaration de grève générale révolutionnaire".
A la déclaration de guerre, la CGT rejoint "l'union sacrée" et, dans son discours lors des obsèques de Jaurès, Léon Jouhaux affirmera : "Au nom de ceux qui partent et dont je suis, je déclare que ce n'est pas la haine du peuple allemand qui nous poussera sur les champs de bataille, c'est la haine de l'impérialisme allemand".
Pendant la guerre, les conflits entre patrons et ouvriers réapparaissent, et la CGT, bien diminuée par la conscription, entreprendra des actions pour l'amélioration des salaires (notamment des femmes), contre la vie chère et les profiteurs de guerre, ainsi que pour le rétablissement de la paix.

Octobre 1917 : Révolution russe

Celle-ci provoque de nouveaux clivages. Quelle attitude adopter face à son déroulement ? La polémique est grande.

15 - 26 décembre 1918 : le CCN de la CGT adopte le "programme minimum" et revendique la journée de 8 heures

L'idée de nationalisation se développe. Le "programme minimum" adopté par le CCN prévoit la création d'Assurances Sociales, de contrats collectifs, de délégués d'usine et d'un conseil économique. La CGT réclame un désarmement et appuie la création de la Société de Nations.

1919 : constitution du Bureau international du travail à Washington

Jouhaux, qui y siège, affirme : "il ne peut y avoir de véritable progrès social sans justice sociale universelle".

26 juillet 1919 : création à Amsterdam de la Fédération syndicale internationale (FSI)

La CGT y adhère.

15 - 21 septembre 1919 : XIVème Congrès de la CGT à Lyon

La première manifestation syndicale importante depuis la guerre a lieu à LYON où le Congrès confédéral se réunit pour se prononcer sur l'orientation de la confédération au lendemain de la révolution bolchévique.
Les majoritaires rappellent les buts traditionnels de la CGT, saluent la chute du régime tsariste mais en considérant que le mouvement ouvrier français a ses propres solutions, ils prennent leurs distances vis-à-vis du mouvement politique international.

1-2 novembre 1919 : création de la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)

Elle regroupe les syndicats chrétiens, prend comme référence la doctrine sociale de l'Eglise (définie en 1891 par Léon XIII dans l'encyclique Rerum Novarum) et prône la collaboration du capital et du travail.

11 mai 1920 : la CGT est condamnée à la dissolution à la suite de la grève des cheminots.

Juillet 1920 : IIème Congrès de la IIIème Internationale

Lénine y fixe les 21 conditions d'adhésion à l'Internationale communiste. La 9ème fait du syndicat une "courroie de transmission" du parti communiste. Elle stipulait que tout parti qui désire appartenir à la IIIème internationale doit, systématiquement et avec persévérance, déployer une activité communiste au sein des syndicats, des conseils d'ouvriers et d'usines, des coopératives et autres organisations de masse d'ouvriers. La 10ème imposait l'adhésion des syndicats à l'Internationale syndicale rouge (ISR).

27 septembre - 2 octobre 1920 : XVème Congrès de la CGT à Orléans

Ce congrès prend tout de suite l'aspect d'un combat entre les tendances réformiste et révolutionnaire. Léon JOUHAUX présente une motion qui l'emporte largement, soulignant la continuité de l'action ouvrière et affirmant que la motion votée en 1906 demeure la Charte constitutive du syndicalisme français. Les minoritaires décident de s'organiser en « *comités syndicalistes révolutionnaires* » (CSR) pour travailler à l'intérieur de la CGT, pour noyauter les syndicats. (Les CSR reçoivent l'adhésion des syndicats en même temps que celle des militants).
Ils rassemblent des courants divers : communistes qui acceptent la domination du parti sur les syndicats (ROSMER) et pensent conquérir les masses (VERDIER-BERNARD), minorités actives et d'autres solidaires le plus souvent avec ce qui est en train de se construire en Russie (MONMOUSSEAU-RACAMON-SENARD). Peu à peu, leur nombre va progresser. En février 1921, ils contrôleront 26 UD et 5 Fédérations dont la Fédération des cheminots, du bâtiment et des métaux.

25-29 décembre 1920 : scission au sein du PSU-SFIO au Congrès de Tours

Lors du congrès 67 % des délégués votent en faveur de l'adhésion au Komintern et se soumettent aux 21 conditions imposées par Lénine, et notamment à la neuvième qui prévoit le noyautage des syndicats.
C'est la scission au sein du PSU-SFIO ; les majoritaires fondent le Parti communiste français, la minorité conduite par Léon Blum quitte le parti et fonde la SFIO.
Cette scission politique va précéder la scission syndicale.

Décembre 1921 : première scission au sein de la CGT au Congrès à Lille

Deux années de polémiques ont précédé ce congrès. Le débat reprit sur l'association syndicat-parti. La motion de Jouhaux, fidèle à la charte d'Amiens, l'emporta par 1582 voix contre 1325, mais les minoritaires refusèrent de cesser leur activité politique au sein des syndicats et de dissoudre leurs comités

syndicalistes révolutionnaires. Ils quittent la CGT pour fonder la CGT-U (CGT-Unitaire).
Cette scission consacre l'existence de deux confédérations : l'une majoritaire adhérant à l'Internationale d'AMSTERDAM, l'autre orientée vers l'ISR (Internationale syndicale rouge) de MOSCOU.

25 juin - 1er juillet 1922 : 1er Congrès de la CGT-U qui rejoint l'Internationale syndicale rouge

1922 : montée du fascisme

1er mai 1923 : la classe ouvrière divisée notamment à propos de revendications capitales de la CGT : les conventions collectives, les Assurances sociales (très violentes attaques de la CGT-U), de l'égalité de l'enseignement par l'école unique.

1925 : création du Conseil national économique, qui deviendra le Conseil économique et social.

1929 : krach boursier Wall Street, crise économique.

1932 : droit de se syndiquer pour les fonctionnaires

30 janvier 1933 : Hitler est nommé Chancelier d'Allemagne

6 février 1934 : émeutes fascistes à Paris
Une manifestation des "croix de feu", des "jeunesses patriotiques", de la "fédération des contribuables" etc. tourne à l'émeute. De durs affrontement se produisent place de la Concorde ; le Palais Bourbon faillit être envahi, il y aura 15 morts et 700 blessés.

12 février 1934 : grève générale à l'initiative de la CGT rejointe par la CGT-U
en réaction aux émeutes provoquées par l'extrême droite.

24 juillet 1935 : déclaration commune CGT et CGT-U
Il est notamment affirmé dans la déclaration que : "le mouvement syndical, à tous les échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements ..."

2 au 4 mars 1936 : congrès de Toulouse
L'unité est consacrée par le congrès. Les ex-confédérés y disposent d'une majorité des 2/3 contre 1/3 pour les unitaires. JOUHAUX conserve le secrétariat général. C'est la réunification de la CGT.

5 mai 1936 : victoire de la gauche au second tour des législatives permettant la mise en place d'un gouvernement de Front populaire

2 juin 1936 : grève générale, début juin 1936 : les grèves atteignent leur apogée
Les usines sont occupées; la France est paralysée.

4 juin 1936 : constitution du cabinet Léon Blum
Un gouvernement de front populaire se met en place. Il durera jusqu'au 22 juin 1937. Jean Lebas est ministre du travail. Les communistes n'y participent pas mais s'engagent à le soutenir.

7 juin 1936 : accords Matignon entre Patronat, Syndicats et Gouvernement
Ces accords, signés en fait le dimanche 8 à 1 heure du matin, prévoient l'extension des conventions collectives, une amélioration du droit syndical, l'augmentation des salaires, arrêtent le principe d'une loi sur les 40 heures et les congés payés.
Pour Léon Jouhaux ces accords "sont la reconnaissance et l'amélioration des conditions d'existence de toute une classe".

20 juin 1936 : loi sur les congés payés
(15 jours annuels)

21 juin 1936 : loi des 40 heures

24 juin 1936 : loi sur les conventions collectives et loi sur les délégués ouvriers

IV - NOUVELLE SCISSION ET RÉUNIFICATION 1937 - 1943

Mars 1937 : la CGT a 4 millions d'adhérents
En 1936, il y eut jusqu'à des centaines d'adhésions par jour. De février 1936 à février 1937, la Fédération de l'alimentation passe de 15 000 adhérents à 300 000, celle des métaux de 50 000 à 750 000.

12 novembre 1938 : le gouvernement Daladier prend 30 décrets-lois, remettant en cause les acquis de 1936

12 novembre 1938 décret-loi : la mise en place de délégués du personnel devient obligatoire

23 août 1939 : pacte d'amitié germano-soviétique
C'est un pacte de non-agression mais qui, dans un protocole secret, prévoit le partage de la Pologne entre l'Allemagne et la Russie. Ce pacte, qui permettait à Hitler d'envahir la Pologne, ne pouvait qu'entraîner la guerre.

3 septembre 1939 : la France déclare la guerre à l'Allemagne

3 septembre 1939 : condamnation par la CGT du pacte germano-soviétique
Deux secrétaires confédéraux - dont Frachon issus de la CGT-U- approuvent le pacte. L'Humanité (journal du Parti communiste français) applaudit le pacte ; c'est un "succès pour la paix" et publie une photo montrant Staline et Molotov, mais pas Ribbentrop. Aragon, aux ordres, en rajoute : "la jeunesse applaudit la nouvelle victoire de l'URSS pour la paix" ("Le soir"). Par contre les intellectuels antifascistes, pourtant "compagnons de route" du PC, publient eux un manifeste où ils expriment "leur stupéfaction devant la volte-face qui a rapproché l'union soviétique et les nazis".

17 septembre 1939 : les troupes russes entrent en Pologne

18 septembre 1939 : seconde scission au sein de la CGT.
Le 24 août 1939, la Commission administrative (CA)

avait condamné le pacte par 18 voix contre 8. Durant cette réunion, BELIN et ses partisans de "Syndicats" attaquent violemment les ex-unitaires, mais il n'est pas encore question de rupture. La situation, qui a surpris la majorité confédérale comme elle a surpris l'ensemble du pays, restera inchangée jusqu'au 18 septembre.

L'entrée des troupes soviétiques en Pologne le 17 septembre 39 rend les choses évidentes : il s'agit bien d'un pacte agressif et de conquêtes territoriales. Le Bureau adopte alors le texte suivant : constatant l'envahissement du territoire polonais par les armées soviétiques, le Bureau confédéral déclare que le pacte Hitler-Staline, qu'il avait déjà condamné, prend ainsi toute sa signification d'aide à l'agresseur. C'est une trahison préméditée et consommée contre la paix ; c'est une trahison envers les prolétaires que l'on avait appelés à se dresser contre le nazisme. Cette aide apportée au gouvernement agresseur et destructeur de toutes les libertés met en péril la vie de millions d'êtres humains, parmi lesquels des millions de travailleurs.

Devant cette situation douloureuse, le Bureau confédéral déclare qu'il n'y a plus de collaboration possible avec ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu condamner une telle attitude, brimant les principes de solidarité humaine qui sont l'honneur de notre mouvement ouvrier.

Les communistes de la CGT ayant choisi de soutenir STALINE, c'est la seconde scission, cette fois l'unité n'est plus possible, en 1939, comme en 1921, les communistes quittent la CGT : en 1921 volontairement, en 1939 ils en sont exclus.

16 août 1940 : décret de dissolution provisoire de centrales professionnelles (CGT, CFTC, CGPF)

26 décembre 1940 : arrestation de Léon Jouhaux

12 avril 1941 : loi sur le 1er mai qui devient chômé et payé

Vichy veut en faire une "fête du travail" corporatiste afin d'effacer son caractère de luttes et de revendications ouvrières et syndicales .

21 juin 1941 : Hitler attaque la Russie ; les communistes français redeviennent antifascistes

4 octobre 1941 : loi sur l'organisation sociale des professions (Charte du travail)

Il s'agit de remplacer le syndicalisme par une sorte de corporatisme. Il est prévu de créer des "comités mixtes sociaux" regroupant les membres de même profession (patrons et ouvriers).

Les syndicats représentent une seule catégorie (ouvriers, cadres, patrons) dans ces comités. Les syndicats sont obligatoires et uniques. Les salaires sont fixés par l'Etat. L'objectif est de supprimer la lutte des classes et de "déterminer des rapports justes et harmonieux" entre patrons et ouvriers sous la houlette de l'Etat. Grève et lock-out sont interdits.

17 avril 1943 : accords du Perreux

En 1943 plusieurs raisons militent pour le rapprochement des forces syndicales mais la priorité donnée au combat contre le nazisme prime. L'époque était à l'unification des forces antinazies et l'accord ne précède que de très peu la création du CNR (Conseil national de la résistance).

Les pourparlers qui se sont poursuivis sans Jouhaux, mais avec son aval, aboutissent aux "Accords du Perreux" (du nom de la commune où s'est déroulée la rencontre), Bothereau et Saillant (secrétaire de la fédération du bois) représentaient les confédérés, Raynaud et Tollet (secrétaires de la région parisienne) les unitaires. L'accord, resté verbal, prévoyait la reconstitution de la CGT sur les bases du Congrès de Nantes de 1938.

27 mai 1943 : création du Conseil national de la résistance (CNR)

V - MAINMISE SUR LA CGT 1944 - 1946

6 mars 1944 : Marcel Déat devient Ministre du Travail et de la solidarité nationale

Cet ancien socialiste était devenu un collaborateur acharné.

15 mars 1944 : adoption à l'unanimité du programme du CNR

Inspiré du programme de la CGT, il prévoit des nationalisations, la création de la Sécurité sociale, et l'instauration de comités d'entreprise.

8 avril 1944 : la CGT invite ses adhérents à quitter les organismes de la Charte du travail.

27 juillet 1944 : une ordonnance prise à Alger rétablit la liberté syndicale

27 août 1944 : le Bureau confédéral se réinstalle rue Lafayette

Léon Jouhaux, Secrétaire général est encore déporté. La tendance confédérée est représentée par Bothereau, Buisson, Gazier, Neumeyer, la tendance CGT-U par Frachon, Racamond et Raynaud. Saillant, alors président du CNR, d'abord considéré comme de la tendance confédérée, se rapprochera des communistes et restera avec eux à la scission.

24 novembre 1944 : "Résistance ouvrière" reparaît officiellement

Organe des confédérés dans la résistance, le journal qui deviendra "Force ouvrière" peut reparaître au grand jour.

22 février 1945 : ordonnance sur les comités d'entreprise.

7 mai 1945 : libération de Léon Jouhaux

L'annonce en est faite à la radio de Londres de même que celle de Léon Blum, d'Edouard Daladier, de Paul

Reynaud, de Gamelin et de Weygand.

8 mai 1945 : ratification à Berlin de la capitulation de l'Allemagne (intervenue le 7 mai)

11 mai 1945 : Jouhaux reçu par la CA de la CGT et les secrétaires de fédérations

4-5-6 septembre 1945 : CCN de la CGT qui nomme un second Secrétaire général

Benoît Frachon, malgré l'opposition des confédérés. Ce faisant, le CCN "consacre la division" et le basculement de majorité.

Septembre 1945 : référendum et politisation de la CGT

Les partis étant divisés à propos du référendum, l'alignement de la CGT sur le PCF se fait patente.

4 et 19 octobre 1945 : ordonnances sur la Sécurité sociale

Début octobre 1945 : conférence et création de la "Fédération syndicale mondiale" (FSM)

20 décembre 1945 : 1er numéro du journal Force ouvrière

A la libération, c'est la "Vie ouvrière" (le 8 septembre 1944), dans laquelle s'expriment les communistes qui reparaît le plus vite. "Le Peuple", où les confédérés sont majoritaires, organe officiel de la confédération, reparaît une semaine plus tard. Il tire à 52 000 exemplaires et montera à 120 000 en 1946.

Les confédérés avaient un organe clandestin pendant la guerre : "Résistance ouvrière", qui reparaît officiellement après la libération. Son audience est toutefois plus limitée. Lorsque les confédérés durent faire entendre leur voix, c'est ce journal qui leur permis de s'exprimer. Il devient "Force ouvrière", le premier numéro étant daté du 20/12/45. Le sous titre "hier Résistance, aujourd'hui Force" ; devint ensuite : "défend la CGT contre toute emprise politique". Il était alors dirigé par André Viot qui lui a donné son titre.

Décembre 1945 : les "ex-confédérés" se regroupent autour du journal Force ouvrière et deviendront une tendance au sein de la CGT

Ils se distinguaient en voulant maintenir "l'indépendance syndicale" et en exigeant la liberté de revendication ce qui leur fournissait une arme critique contre la majorité confédérale (communiste) engagée dans la "bataille de la production" du gouvernement De Gaulle. Les communistes contrôlaient alors 21 fédérations sur 30.

21 décembre 1945 : le CNPF remplace la Confédération générale du patronat français

1946 : le PC pousse à la production ; les congés payés sont "un piège tendu par les trusts"

Ainsi, par exemple, dans une proclamation le PC du Tarn reproche aux mineurs de vouloir prendre leurs 12 jours de congé annuels .

8/12 avril 1946 : 26ème Congrès confédéral de la CGT

C'est le premier depuis 7 ans. Robert Bothereau observe qu' « un lourd malaise pèse sur l'organisation » et « craint que cette ambiance désagréable ne devienne à la longue insupportable ».

Le rapport d'activité de Frachon (présenté à la tribune par Le Henaff, secrétaire de l'UD de Paris) ne cite pas une seule fois Léon Jouhaux.

Les débats sont houleux. Le courant Jouhaux insiste sur "la nécessité de pratiquer une politique syndicale de sauvegarde de la condition ouvrière, menacée par l'écrasement des salaires". Pour Vallière (du syndicat des instituteurs), "la lutte revendicatrice doit mettre un terme à l'abaissement du niveau de vie des travailleurs", il évoque la grève et s'attire "une bordée de sifflets". Pour la majorité communiste, l'heure était encore à "produire d'abord et revendiquer ensuite". La minorité confédérale, qui n'a guère pu s'exprimer, ne peut que constater le "verrouillage" des instances dirigeantes et son propre manque d'organisation face à des adversaires unis sous l'égide du PC. Elle ne recueille qu'environ 20 % des suffrages. La création d'une coordination, du groupe central FO, s'impose alors.

Avril-mai 1946 : création du groupe central FO

Les confédérés, à la suite du congrès de la CGT durant lequel ils n'ont pu que constater leur faiblesse face à la fraction communiste très organisée, ont décidé de s'organiser. Le groupe central FO est créé pour coordonner l'action et l'expression des syndicalistes attachés au syndicalisme indépendant.

1946 : les anarcho-syndicalistes quittent la CGT pour fonder la CNT

1946 : reconnaissance de la liberté syndicale dans le statut général des fonctionnaires

VI - LA TROISIÈME SCISSION 1947

L'année 1947 : graves difficultés économiques et crise politique

Les prix flambent, la pénurie alimentaire, notamment, persiste, les salaires sont étroitement encadrés par le gouvernement. Sur cette situation explosive se greffe bientôt une crise politique majeure, intérieure avec le départ des ministres communistes du gouvernement et surtout le passage du PCF à une opposition farouche à partir de septembre, internationale avec le début de la guerre froide.

1946 - 1947 : nombreux départs de la CGT

En plus des départs individuels, nombreux, d'adhérents déçus par une CGT inféodée à des intérêts qui ne sont pas les leurs, des Comités

d'action syndicalistes (CAS) se créent pour mener une action purement syndicale .

Janvier 1947 : vague de grèves

25 avril 1947 : la grève est décidée chez Renault contre l'avis de la CGT.

Elle durera jusqu'en mai 1947

1er mai 1947 : manifestations contre le rationnement et la vie chère

4 - 5 mai 1947 : départ des ministres communistes

Paul Ramadier, président du conseil, demande la confiance à l'Assemblée nationale. Les communistes votent contre. Les ministres communistes sont exclus du gouvernement par Ramadier. C'est l'une des conséquences de la grève Renault. Pendant l'été, l'étendue de la rupture paraît encore limitée. Les communistes pensaient pouvoir revenir encore au pouvoir. Mais dès septembre, la condamnation par Moscou du plan Marshall durcit les positions.

5 juin 1947 : plan Marshall ; discours du Général Marshall à Harvard qui offre un plan de reconstruction, y compris pour l'URSS.

2 juillet 1947 : l'URSS rejette le plan Marshall alors que la Tchécoslovaquie et la Pologne voulaient l'accepter, l'URSS leur impose de le refuser.

8 et 9 Novembre 1947 : conférence des groupes FO salle Lancry

Pourquoi cette conférence ?

Le compte-rendu commence par l'affirmation : "jamais peut-être plus qu'aujourd'hui le syndicalisme n'a été menacé".

Léon Jouhaux, plus mesuré, observe : Le mécontentement qui s'est manifesté dans beaucoup de milieux de la CGT risquait de devenir un élément de désordre, de confusion qui, dans les circonstances actuelles, prenait un caractère de gravité exceptionnelle. C'est pour clarifier cette situation que s'est tenue la conférence de "Force ouvrière".

La conférence se situe dans la logique de la démarche de reconquête interne en constituant un pôle, une "force", qui pèse sur les décisions confédérales et retenant ceux qui, nombreux, quittent le mouvement syndical. Une autre logique, celle de la scission soutenue surtout par de jeunes militants "de terrain" s'exprimera, sans être encore majoritaire.

2 au 3 décembre 1947 : sabotage meurtrier

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, le Paris-Tourcoing déraille: la voie avait été déboulonnée; 16 morts 30 blessés.

18 et 19 décembre 1947 : la scission est décidée

Lors d'une Conférence nationale tenue à Paris les "amis de Force ouvrière" (du nom de leur hebdomadaire), acquis à l'indépendance du syndicalisme, fidèles aux racines de la CGT d'avant-guerre et à la Charte d'Amiens, constatent qu'il ne leur est plus possible de se faire entendre au sein d'une CGT politisée. L'absence de démocratie interne, le rejet du plan Marshall, la conduite des violentes grèves de novembre 1947 par des structures parallèles, les amènent à refuser "le rôle d'otages qu'on voulait leur assigner" (R. Bothereau) et à décider la scission. C'est la troisième scission de la CGT.

25 décembre 1947 : FO annonce "Au service des travailleurs, nous continuons la CGT" et Robert Bothereau explique : "Nous n'avons pas accepté le rôle d'otage que l'on voulait nous assigner".

VII - PREMIÈRES VICTOIRES DE FORCE OUVRIÈRE 1948 - 1950

1948 : reconstruire une Confédération

Léon Jouhaux dans un entretien radiophonique annonce : « La décision est prise. Dans l'impossibilité de régénérer notre mouvement syndical de l'intérieur, "Force ouvrière", expression de la véritable tradition syndicale, devra commencer à grouper tous les éléments fidèlement attachés à cette tradition ».

23 mars 1948 : fondation de la FEN (Fédération de l'éducation nationale)

Les débats furent vifs en janvier et février parmi les enseignants. En témoigne un référendum qui eut lieu au Syndicat national des instituteurs (SNI) : pour le maintien dans la CGT 55 000 non contre 36 000 oui ; pour l'adhésion à FO : 22 000 contre 65 000 ; pour l'autonomie : 72 000 contre 15 000. Ainsi, refusant majoritairement de demeurer dans une CGT sous influence, mais craignant les déchirements que ne manquerait pas de provoquer une adhésion à FO (les communistes demeurant alors à la CGT), ils choisirent la solution bâtarde de l'autonomie. L'histoire a montré que la scission n'était que reportée.

3 avril 1948 : entrée en vigueur du plan Marshall qui est adopté par les deux chambres des USA

12 et 13 avril 1948 : le Congrès Constitutif de la CGTFO

A Paris, à la Mutualité, 1435 délégués fondent la CGT FORCE OUVRIERE. L'appellation ne doit rien au hasard : "Nous continuons la CGT !" affirme Robert Bothereau (premier Secrétaire général de la CGTFO), celle qui, avec la "Charte d'Amiens" de 1906, avec le journal clandestin "Résistance ouvrière" de la période d'occupation, refusa toute emprise politique afin de défendre efficacement les intérêts propres des salariés.

25 novembre 1949 : grève interprofessionnelle à l'appel de la CGTFO pour la libre négociation des salaires dans le cadre des conventions collectives

Novembre - décembre 1949 : scission de la

FSM ; création de la CISL
11 février 1950 : loi rétablissant la liberté de négociation des salaires dans le cadre des Conventions collectives suite à la grève lancée par FO en novembre 1949.

VIII - UNE CONFÉDÉRATION ACTIVE ET REVENDICATIVE 1951 - 1983

Juin 1951 : 34ème conférence Internationale du travail : Léon Jouhaux y condamne "L'imposture du libéralisme". Il affirme notamment : "Livrer l'économie nationale de chaque pays et l'économie internationale à la liberté absolue de la libre entreprise, je le dis hautement et fermement, c'est aller inévitablement à la catastrophe".
10 décembre 1951 : Léon Jouhaux reçoit le prix Nobel de la paix
Eté 1953 : FO à l'origine d'un grand mouvement de grèves dans le secteur public
27 octobre 1953 : création de la Fédération générale des fonctionnaires FO à la mutualité
28 avril 1954 : décès de Léon Jouhaux Président de la CGTFO, Secrétaire général de la CGT depuis 1909 et prix Nobel de la Paix.
31 décembre 1958 : convention interprofessionnelle sur l'assurance chômage (UNEDIC-ASSEDIC) signée par FO, qui est à l'origine de l'accord, la CGC, la CFTC et le CNPF
19 mai 1959 : création du régime d'assurance chômage
25 000 demandeurs d'emploi à l'époque...
8 décembre 1961 : accord FO, CFTC - CNPF généralisant les retraites complémentaires pour tous les salariés (ARRCO)
23 novembre 1963 : André Bergeron est élu Secrétaire général de la CGTFO
André Bergeron, Secrétaire confédéral depuis 1959 devient le 2ème Secrétaire général de la CGTFO. Il déclare alors devant le CNN : *"je crois à notre mouvement, je crois à son avenir. Je m'efforcerai de préserver l'héritage... Nous n'accepterons jamais que notre orientation puisse être déterminée à l'extérieur..."*.
Novembre 1964 : scission à la CFTC et "naissance" de la CFDT
"Palais des sports de Paris, 7 novembre 1964 : le congrès extraordinaire de la CFTC décide, à 70 % des mandats, de changer les statuts et le sigle de la confédération. La CFTC s'appelle désormais CFDT. La minorité n'accepte pas la décision et décide, au prix d'une scission, de "continuer et maintenir la CFTC". Cette décision de faire évoluer la CFTC en CFDT est l'aboutissement d'une série de réflexions et d'initiatives qui remontent avant guerre. La CFTC et la CFDT estiment chacune être la continuatrice de la CFTC créée en 1919".
Extraits des Liaisons sociales N° 11320
20 Mai 1965 : accord FO-CNPF sur la 4ème semaine de congés payés
17 mai 1967 : grève générale pour la défense de la Sécurité sociale
13 mai 1968 : grève générale de 24 h
25 - 27 mai : négociations de Grenelle
Elle dureront 30 heures, puis des négociations s'ouvrirent au niveau des entreprises jusqu'à la mi-juin. Le SMIG est augmenté de 15 % ; les salaires de 10 % en moyenne.
Interviendront également :
- des accords conventionnels dans la Fonction publique d'État ;
- un accord sur l'indemnisation complémentaire du chômage partiel ;
- le délai de préavis est porté à 2 mois après 2 ans de présence ;
- l'obligation de l'indemnité de licenciement ;
- la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise ;
- la reconnaissance du délégué syndical d'entreprise.

18 au 20 mars 1969 : le 10ème Congrès confédéral de la CGTFO et le non au référendum
La conception du syndicalisme qu'a FO (un syndicalisme de "contrepoids"), ne pouvait s'accommoder du projet de De Gaulle de "Sénat économique", où seraient mêlés hommes politiques et syndicalistes, leurs responsabilités n'étant pas de même nature. Pour éviter l'amalgame, en restant aussi fidèle à la "Charte d'Amiens" (texte de référence en matière d'indépendance du syndicalisme adopté au congrès de la CGT de 1906), la Confédération prendra parti dans une consultation politique et appellera à voter "non" au référendum.
6 au 11 novembre 1971 : le Congrès confédéral se prononce sur le "syndicalisme dans la société" et refuse l'autogestion
Un important rapport précise les conceptions de FO en matière de syndicalisme et refuse l'autogestion.
1er janvier 1974 : naissance de l'AFOC (FO consommateurs)
Son objectif est "d'assurer la formation, l'information et la protection des consommateurs". Elle deviendra la 3ème organisation française de consommateurs en 1988 selon le ministère de l'économie.
1974 : Congrès de la CGTFO à Toulouse qui se prononce contre l'autogestion : "On ne peut pas être à la fois gouvernant et gouverné".
24 mai 1977 : grève interprofessionnelle lancée par la CGTFO
Au milieu des années 70, l'assèchement des négociations collectives, puis la mise en place d'un plan de redressement en septembre 1976, ont pour effet une montée du mécontentement et un durcissement de FO. Le XIIIe Congrès confédéral

décide une grève générale interprofessionnelle pour le 24 mai pour protester contre le blocage des salaires et le "plan Barre".

Fin février 1979 : crise de la sidérurgie et violents affrontements entre sidérurgistes et policiers notamment à Longwy.

25 mars 1982 : ordonnance sur la retraite à 60 ans

4 août 1982 : vote des lois AUROUX

Déjà en 1974, à la suite du rapport Sudreau consacré à la réforme de l'entreprise, la Commission exécutive de la CGTFO avait condamné toute "intégration du syndicat dans l'entreprise comme... dans l'État." En conséquence FO devait combattre une partie des lois Auroux qui gênaient le syndicat dans son rôle de contrepoids et affaiblissait la négociation de branche.

1982 : création des CHSCT Comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

1983 : grève FO contre l'austérité et succès électoral pour la confédération.

L'arrivée d'un gouvernement de gauche ne peut modifier l'attitude de la confédération qui se doit de défendre les intérêts des salariés quel que soit le gouvernement en place. C'est pourquoi elle s'élève contre la suspension des conventions collectives en décembre 1982 (ce qui ne s'était pas vu depuis les décrets-lois de 1938), refuse, comme à d'autres époques, l'austérité, un plan « *qui va trop vite et trop loin* », et condamne les propos du Secrétaire général de la CFDT qui, sur le perron de l'Elysée, annonce la nécessité d'un second plan de rigueur. Une grève nationale symbolique est lancée pour le 8 mai 1983 avec le slogan "non à l'austérité". Cette même année des élections pour désigner les administrateurs de la Sécurité sociale se déroulent au mois d'octobre. Cette élection, qui émane du plus large corps électoral salarié, accorde 25,16 % des suffrages à Force ouvrière qui est placée ainsi à 7 points devant la CFDT et à seulement trois points de la CGT.

IX - CHÔMAGE ET CRISE SOCIALE 1984 - 1992

11 Janvier 1984 : loi sur la Fonction publique d'Etat

11 Janvier 1984 : loi sur la Fonction publique Territoriale

9 Janvier 1986 : loi sur la Fonction publique hospitalière

1986 : loi abrogeant l'autorisation administrative de licenciement

1986 : loi créant les conventions de conversion

1987 : loi sur l'aménagement du temps de travail

1988 : grande grève des infirmières

La CFDT exclut son syndicat CRC-Santé.

1988 : création de SUD (solidaires, unitaires, démocratiques) par des militants de la CFDT, qualifiés par celle-ci de "moutons noirs", qui n'acceptent pas le recentrage de leur organisation.

4 février 1989 : 16ème congrès, Marc Blondel est élu Secrétaire général

Depuis le début des années 80 la négociation collective est pratiquement au point mort. Les attaques se multiplient contre le droit du travail et les acquis sociaux. Le mouvement syndical ne peut que se durcir. Marc Blondel traduit cette évolution et est élu Secrétaire général. Il rappellera que "la politique contractuelle suppose une amélioration progressive de la situation des salariés" et que c'est l'action revendicative qui permet au syndicalisme de contrepoids de n'être ni immobile ni conservateur.

Saluant son prédécesseur, Marc Blondel en février 1989 dit : "André Bergeron, après Léon Jouhaux et Robert Bothereau, a su enraciner la Confédération générale du travail FO, et elle est devenue sous sa direction un élément incontournable dans la vie de notre pays".

17 avril au 4 juin 1989 : printemps de Pékin et sauvage répression

Un homme seul devant une colonne de chars ; la place Tien An Men occupée par un million de personnes, et l'armée qui intervient au matin du 4 juin et tire sur la foule.

10 novembre 1989 : chute du mur de Berlin

l'URSS et la FSM ne devaient pas y résister

1989 : accord national interprofessionnel sur l'égalité hommes - femmes

24 octobre 1991 : grève interprofessionnelle lancée par la CGTFO

L'évolution du chômage conduit FO a lancer une grève interprofessionnelle le 24 octobre 1991. Les autres confédérations syndicales refusent de s'y joindre, sauf la CGT qui organise ses propres manifestations.

1992 : 17ème Congrès de la CGTFO à Lyon

Une banderole situe l'orientation de FO. "Révolutionnaire dans ses aspirations, réformiste dans sa pratique, c'est ainsi que notre syndicalisme sera moteur de l'histoire".

1992 : éclatement de la FEN et création de la FSU

Depuis le Congrès de Clermont-Ferrand, en 1991, un conflit est ouvert dans la FEN sur la question de son évolution et de son avenir, question qui était le thème central du Congrès. Le conflit s'est cristallisé autour du SNES (second degré) qui dirige la tendance Unité et Action et qui a créé autour de lui une sorte de FEN-bis rassemblant toutes les oppositions. Le conflit a éclaté officiellement dans les instances fédérales en mai 1992 : commission des conflits, Bureau fédéral et Conseil fédéral qui ont conclu à la désaffiliation du SNES et du SNEP (éducation physique), pour manquements graves au pacte fédéral.

Un congrès extraordinaire a lieu à Créteil en octobre 1992, qui ratifie (pour répondre à une obligation de justice formulée par le tribunal) la décision prise par

le Conseil fédéral de mai 1992 de ne plus reconnaître l'appartenance à la FEN des deux syndicats. Ce qui aménera la création de la FSU.
"archivesnationales.culture.gouv.fr"

X - LUTTE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE 1993 - 2000

Février 1993 : création de l'UNSA
En février 1993, la FEN avec plusieurs autres organisations syndicales autonomes, comme elle, depuis la scission de 1947, crée l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes). Peu à peu, une partie des compétences, exercées auparavant par la FEN, est transférée à l'UNSA (Fonction publique, économique et social, international).
"archivesnationales.culture.gouv.fr"

1994 : la CGTFO combat le CIP (Contrat d'insertion professionnel)
Le CIP est promulgué par décret d'Edouard Balladur, Premier ministre. FO le qualifie immédiatement de « SMIC-jeunes » et appelle à des manifestations de refus. Des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens, soutenus par les organisations syndicales, manifestent dans toute la France ; le décret est retiré.

Fin 1994 - 29 janvier 1995 : campagne pour la Sécurité sociale

29 janvier 1995 : meeting FO à Bercy pour la défense de la Sécurité sociale
Devant plus de 12000 participants, Marc Blondel rappelle que les problèmes de la sécurité sociale sont dus à la faiblesse des salaires et à l'importance du chômage qui réduisent les rentrées. Il s'élève contre la dictature des marchés et le laisser-faire des gouvernements ; "Nous prenons date".

Mars-avril 1995 : conflits en série

6 septembre 1995 : grace à la CGTFO accord sur l'ARPE (un départ, une embauche)

30 octobre 1995 : rencontre des Organisations syndicales à propos des menaces sur la protection sociale
Les 5 confédérations FO, CGT, CFDT, CFTC, et CGC, ainsi que la FEN, la FSU et l'UNSA se rencontrent. FO rappelle ses positions sur le financement et la clarification des comptes de la Sécurité sociale.
Après 8 heures de discussion, une déclaration commune, de compromis,est adoptée, manifestant la volonté des Organisations syndicales, de défendre la Sécurité sociale, contre les menaces qui se profilent. Cela ne rendra que plus stupéfiant le soutien sans faille de la CFDT au plan Juppé.

13 novembre 1995 : le CCN de la CGTFO appelle à la grève interprofessionnelle pour le 28 novembre

14 novembre 1995 : manifestations FO pour la Sécurité sociale à Paris et devant de nombreuses Préfectures.

15 novembre 1995 : le Premier ministre prononce son discours-programme devant l'Assemblée nationale qui lui accorde la "confiance". La création du RDS (Remboursement de la dette sociale) pesant sur tous les revenus et la mise sous tutelle de la Sécurité sociale par le gouvernement et le parlement - confondant cotisation et impôt -, sont annoncés. (FOH exposera les positions de la Confédération en 52 points le 22 novembre).
Marc Blondel à "La marche du siècle" résumera : "C'est la plus grande opération de rapt de l'histoire de la République !".

28 novembre 1995 : 60 000 manifestants à Paris à l'appel de FO et de la CGT

16 décembre 1995 : plus de deux millions de manifestants

21 décembre 1995 : sommet "pour l'emploi" ou "sommet social"

27 février - 1er mars 1996 : XVIIIème Congrès de la CGTFO
La stratégie confédérale est largement approuvée, et Marc Blondel réélu Secrétaire général.

19 décembre 1996 : assurance-chômage, un accord conforme au rôle du paritarisme

22 Décembre 1998 : reconduction de l'ARPE, un succès pour Force ouvrière

Les grèves de 1998 : "les trois quart des conflits se soldent par une satisfaction partielle ou totale des revendications"
Selon une étude du ministère du travail publiée le 24 septembre 1999, l'emploi et les salaires restent les causes majeures des conflits.

1er mai 1999 : FO défile pour la protection des retraites.

29 juin - 2 juillet 1999 : Congrès de la CES
à Helsinki (Finlande). 500 délégués représentaient 67 Confédérations syndicales de 29 pays.
FO s'abstient sur le rapport d'activité, reprochant :
- "La trop grande proximité de la CES avec la commission (de Bruxelles)... Comment pouvons nous accepter, voire soutenir, les orientations économiques qui viennent de la Commission quand nous les rejetons lorsqu'elles viennent de l'OCDE ? Elles sont pourtant les mêmes".
- "la priorité à l'européanisation des questions sociales" alors qu'elle devrait "d'abord contribuer à la défense et la consolidation des acquis sociaux nationaux".

XI - LA CGTFO POURSUIT ET AMPLIFIE LA MOBILISATION CONTRE LA POLITIQUE LIBÉRALE 2000 - 2004

7 au 10 mars 2000
3 000 délégués au congrès de la CGTFO à Marseille se sont prononcés pour la mobilisation des salariés, afin de "faire obstacle aux projets du MEDEF et du Gouvernement".

11 mars 2000
Marc BLONDEL est réélu Secrétaire général.

20 juin 2000
L'accord sur l'Assurance-chômage signé par le MEDEF, la CFDT et la CFTC illustre jusqu'à la caricature ce que Mr SEILLIERE voulait en lançant la "refondation". Les garanties collectives assurant des droits seraient passées par-dessus bord et remplacées par un contrat individuel.

7 octobre 2000
25 000 militants FO rassemblés à Charléty pour l'Assurance-chômage, les retraites, les salaires, les revendications.

Novembre 2000
FO Hebdo informe sur les huit positions du PARE (plan d'aide au retour à l'emploi). Les pouvoirs publics s'apprêtent à agréer la convention qui institue le PARE, texte issu de l'axe MEDEF-CFDT, auquel FO et la CGT s'opposent.

27 novembre 2000
La CGTFO écrit au Premier Ministre au sujet de la réforme de l'Etat, pour exprimer ses inquiétudes croissantes "quant à l'évolution des fonctions et services publics qui constituent l'ossature socio-économique de la nation, et les instruments essentiels de notre société solidaire issue du pacte républicain...".

13 décembre 2000
Le Gouvernement a donné son accord au texte sur l'Assurance-chômage mis au point par l'axe MEDEF-CFDT...

22 décembre 2000
Le Bureau de la CGTFO faisait publiquement savoir "qu'elle (la CGTFO) était déterminée à ne pas se laisser faire" et "appelait à la mobilisation les salariés actifs, chômeurs et retraités pour le droit à la retraite à 60 ans, le gel immédiat du dispositif BALLADUR, les 37,5 ans de cotisation pour tous, privé et public".

25 janvier 2001
Près de 400 000 manifestants dans plus de 100 villes. L'ampleur de la mobilisation a dépassé les espérances - et les craintes - des uns et des autres. Le mouvement a été plus fort que celui des premiers jours de novembre/décembre 1995...

14 février 2001
La CGTFO ne ratifie pas l'accord portant sur un appel du Gouvernement concernant les retraites complémentaires. Dans le texte, la partie qui proroge le financement de la retraite à 60 ans est le seul point qui aurait pu être accepté par la CGTFO, par contre la demande aux pouvoirs publics d'allonger la durée de cotisation pour tous les régimes, introduite par le MEDEF et la CFDT ne pouvait l'être.

3 et 4 avril 2001
Le CCN de la CGTFO prend une résolution sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité, valeurs républicaines qui "sont remises en cause par les notions que le libéralisme économique entend promouvoir ou imposer : individualisme, communautarisme, inégalité".

1er mai 2001
Le 1er mai est sous le signe, pour la CGTFO, de la "solidarité entre les générations".

16 juillet 2001
Une "position commune" a été adoptée par le MEDEF, la CGPME, l'UPA et par FO, la CGC et la CFTC. Le "tout entreprise" recule devant les accords de branche et devant la loi, qui apportent des garanties plus larges aux salariés.

11 et 12 septembre 2001
Le CCN de la CGTFO "appelle tous les travailleurs à l'action".

1er octobre 2001
Le 16 octobre a été fixé comme date de l'action interprofessionnelle, au cours d'une réunion entre la CGT, la CGC et FO au siège de la CGTFO. Une déclaration commune a été adoptée sur les salaires, l'emploi et la protection sociale. La CFTC s'est ralliée...

16 octobre 2001
130 000 salariés, privé/public mêlés, sont descendus dans la rue. Le slogan "37,5 pour tous, public et privé" a occupé une place particulièrement importante.

Novembre 2001
La FGF-FO a adressé une lettre au Premier Ministre lui rappelant quelques réalités : "les propositions faites par le Gouvernement dans le cadre de la réforme de l'Etat, sous prétexte de transformer la fonction publique à l'image de la société (de plus en plus libérale), reprennent trop souvent celles préconisées par les libéraux qui veulent asservir l'Etat au marché".

Janvier 2002
La CGTFO refuse de participer au Comité intersyndical de l'épargne salariale (CFDT, CGT, CFTC et CGC) en choisissant de privilégier la défense des salaires et de la retraite par répartition.

Avril 2002
La CGTFO interpelle les candidats à l'élection présidentielle : "Vous engagez-vous à maintenir le droit à la retraite à taux plein à 60 ans ?"

25 avril 2002
Elle "rappelle que les organisations Force ouvrière seront présentes dans les manifestations...". Deux slogans : "Le respect de vos droits, le droit au respect" et "la République toujours, les revendications tout de suite !".

1er mai 2002

Dès le 23 avril la CGTFO déclare : "[...] qu'autant il est vital de combattre les idées racistes, xénophobes, antisémites, poujadistes et de défendre les libertés démocratiques, l'indépendance et le droit d'expression des syndicats, autant il est de la responsabilité du syndicalisme d'expliquer les raisons de cette situation. Pour FO, les politiques libérales, menées par les gouvernements successifs et le patronat, sont en cause. En ne répondant pas aux revendications, en laissant s'accroître les inégalités et la précarité, ils portent une lourde responsabilité et ils ont participé à l'angoisse des salariés devant les aléas de la vie. Pour toutes ces raisons, FO ne signera pas le texte de la déclaration commune (CFDT - CGT - UNSA - FSU), déclaration nationale qui omet de rappeler les responsabilités et les revendications. C'est pourquoi FO appellera le 1er mai, non seulement à défendre les valeurs républicaines et démocratiques, mais réaffirmera clairement et publiquement ses revendications dans tous les départements. Pour la manifestation parisienne, c'est sur ses bases que FO participera au cortège".

26 novembre 2002

Près de 200 000 manifestants, des agents du public pour beaucoup, décidés à défendre le service public, les statuts, les retraites, mais aussi des salariés du privé mobilisés pour les salaires, l'emploi, les retraites. Le 27 novembre, François CHEREQUE (CFDT), absent des manifestations, déclarait dans le journal "La Croix" que son organisation n'avait pas manifesté contre la réforme des retraites et qu'elle souhaitait au contraire "entrer dans cette négociation"...

11 décembre 2002

Résultat des élections prud'homales : "Les 2,27 % perdus (par la CGTFO) sont peut-être le prix de l'indépendance et de l'opposition résolue du patronat".

20 décembre 2002

La CGTFO ne signe pas le protocole sur "le retour à l'équilibre du régime d'Assurance-chômage", compte tenu que, entre autres, à la suite de sa mise en œuvre 250 000 à 300 000 personnes ne seront plus indemnisées à compter du 1er janvier 2003.

1er février 2003

500 000 manifestants dans les rues ; le slogan le plus repris un peu partout en France "37,5 ans de cotisation pour tous !" Marc BLONDEL "espérait que le Gouvernement comprenne qu'on ne va pas se laisser déshabiller, qu'on ne va pas laisser détricoter ce qu'on a mis cinquante ans à mettre debout".

17 mars 2003

La CGTFO, la CGT, la FSU et l'UNSA "décident pour le 3 avril une grande journée de mobilisation, avec des manifestations et des arrêts de travail, pour l'amélioration et la garantie de notre système de retraite".

3 avril 2003

Malgré la guerre en Irak et l'absence de la CFDT, la CFTC, et de la CGC, succès manifeste, 600 000 salariés du privé et du public se sont mobilisés. Le Gouvernement ne paraît pourtant pas avoir entendu et semble s'obstiner à vouloir faire travailler tout le monde plus longtemps.

9 et 10 avril 2003

Le CCN de la CGTFO "décide de donner mandat à la Commission Exécutive Confédérale et au Bureau Confédéral d'organiser une riposte d'ampleur, à la hauteur des attaques portées, pouvant aller jusqu'à la grève générale interprofessionnelle".

1er mai 2003

Autour de 400 000 manifestants dans toute la France, le 1er mai, cela faisait longtemps que la journée internationale des travailleurs n'avait pas autant mobilié, si l'on excepte 2002.

13 mai 2003

Rejet du "Plan FILLON (Ministre des Affaires Sociales) sur les retraites", deux millions de manifestants à travers la France, les salariés du public comme du privé, en grève, ont répondu à l'appel à la mobilisation contre le plan FILLON. La rue a parlé haut et fort contre le plan anti-retraites concocté par Mrs RAFFARIN, FILLON et DELEVOYE. Ce qui n'a pas empêché, en l'espace de deux heures, sur la question des retraites, le Gouvernement, le patronat, la CFDT et la CFE-CGC de se mettre d'accord sur un "relevé de décisions"...

25 mai 2003

Paris, 1 000 000 ?, 600 000 ? 300 000 (selon la police) ? ; difficile de chiffrer avec cette foule divisée en trois cortèges partis de la Place de la Nation pour converger Place d'Italie... à 17 h 00 les derniers manifestants quittaient seulement le lieu de rassemblement...

27 mai et du 3 au 10 juin 2003

La mobilisation se poursuit partout...

10 juin 2003 Déclaration solennelle de la Commission Exécutive de la CGTFO qui affirme que "seule la grève générale interprofessionnelle, menée dans l'unité d'action, pourrait amener le Gouvernement à la table des négociations".

12 juin 2003

La perspective d'action efficace "dans l'unité d'action", lancée solennellement par la CGTFO, a été plébiscitée par des milliers de manifestants à Marseille.

20 juin 2003

Après le vote à l'Assemblée Nationale de l'article 5 du projet de loi sur la réforme des retraites, Marc BLONDEL rappelait que "l'on se battait pour maintenir l'existant. Ils nous ont fait reculer mais ce n'est pas perdu, les retraites ne sont pas financées et le dossier n'est pas clos".